



**TREVI  
SERVICES**

WWW.TREVI.BE

SYNDIC D'IMMEUBLE  
SYNDICUS DIENSTEN

GESTION PRIVATIVE  
RENTMEESTERSCHAP

IMMOBILIER NEUF  
NIEUWBOUW

IMMOBILIER D'ENTREPRISE  
BEDRIJFVASTGOED

VENTE & LOCATION  
VERKOOP & VERHUUR

EXPERTISE  
SCHATTING

M. HOOLANS  
Esplanade de la Légia, 6/43  
4430 ANS

Liège, le 24/05/2018

Immeuble :  
ACP 915 COTEAUX ILOT C  
ESPLANADE DE LA LEGIA 2  
A 7  
4430 ANS  
BCE : 0809.880.318

Gestionnaire :  
GILLET Gerald  
04/221.32.61  
liege@trevi.be

Assistant :  
CHARLIER CHRISTOPHE  
04/221.32.61  
cgerome@trevi.be

Comptable :  
DICKINSON Wendy  
010/84.15.92  
wdickinson@trevi.be

Horaires :

Du Lundi au Vendredi :

09h00 - 12h00/14h00 - 17h00

**Concerne : Renseignements conformément à l'article 577-11 §1 du Code civil pour le bien dénommé « 6/43 »**

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 17/05/2018 dont le contenu a retenu notre meilleure attention.

En vertu de l'article 577-11 du Code Civil (loi du 2 juin 2010), nous vous invitons à prendre connaissance des réponses à vos différentes questions.

**1. Quote-part fonds (art. 577-11 §1, 1°)**

|                    |                                                                   |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Fonds de roulement | $10.000\text{€} \times 312/10.000\text{èmes} = 312,00\text{€}$    |
| Fonds de réserve   | $21.395,43\text{€} \times 312/10.000\text{èmes} = 667,54\text{€}$ |

**2. Arriérés dus par le cédant à ce jour (art. 577-11 §1, 2°)**

|                                                                                          |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Arriérés sous réserve du décompte final et du calcul des éventuels dépens et majorations | 0,00€          |
| Frais de dossier                                                                         | 168,94€        |
| <b>TOTAL</b>                                                                             | <b>168,94€</b> |

Nous vous rappelons que selon l'art. 577-11 §2, il incombe au notaire d'interroger le syndic, avant la cession, par lettre recommandée, afin d'actualiser les informations et d'obtenir les informations nécessaires à la rédaction de l'acte authentique.

Selon l'article 577-11/1 §3 du Code Civil (loi du 2 juin 2010), le notaire instrumentant doit retenir, sur le prix de la cession, les arriérés des charges ordinaires et extraordinaires dus par le cédant que nous vous invitons à verser au profit du compte de la copropriété n° BE39 3630 7329 1119.

**3. Situation des appels de fonds de réserve (art. 577-11 §1, 3°)**

Le montant appelé, à ce jour, sur l'exercice comptable du 01/04/2018 au 31/03/2019 pour l'ensemble de la copropriété est de 0,00€.

**4. Procédure(s) judiciaire(s) en cours (art. 577-11 §1, 4°)**

Néant.

TREVI SERVICES WALLONIE SPRL  
RUE DES ANGES 27  
4000 LIÈGE

TEL +32 4 221 32 61  
FAX +32 4 233 84 05  
MAIL [LIEGE@TREVI.BE](mailto:LIEGE@TREVI.BE)

O. REYE IPI 505 009  
PH. THYUX IPI 104 414

IBAN : BE06 0015 5999 5022  
TVA : BE 0460.948.057  
RC PROFESSIONNELLE ET CAUTION  
AXA N° 730.390.160

TREVI PARTNER :

ANTWERPEN • BRUXELLES • CHARLEROI • EUPEN • GENT • GENVAL • HALLE • HUY • KNOCKE • KRAAINEM • LA LOUVIERE • LESSINES • LIÈGE • MARCHE EN FAMENNE • MONS • NAMUR • PUURS • RONSE-RENAIX • SPA • TOURNAI • VLEZENBEEK • VILVOORDE • WATERLOO • WAVRE • GRAND DUCHÉ DU LUXEMBOURG

**5. Procès-verbaux et décomptes de charge (art. 577-11 §1, 5°)**

Nous joignons à la présente une copie des procès-verbaux de l'assemblée générale des trois dernières années contenant des décisions actuellement toujours en vigueur et copie des décomptes de charges des deux dernières années.

**6. Bilan (art. 577-11 §1, 6°)**

Nous vous joignons copie du dernier bilan **approuvé** par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires.

En cas de vente, nous vous invitons à nous tenir informés.

Pour votre parfaite information, une copie de la présente est envoyée au propriétaire. Nous vous rappelons que les frais de dossier sont facturés au cédant. Toute copie supplémentaire sera facturée conformément à l'art. 577-11 §4.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

  
TREVI SERVICES WALLONIE SPRL  
Rue des Anges 27  
4000 Liège  
TREVI Services Wallonie  
Syndic

